

**DEPARTEMENT DE LA REUNION  
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine  
B.P. 374  
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N° 10 -2018-CDG  
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU  
JURY DU CONCOURS SUR TITRES AVEC  
EPREUVES D'AUXILIAIRE DE  
PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

---

**LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA REUNION,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
- VU le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux,
- VU l'arrêté 90-2017-CDG portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant de la CAP catégorie C, en date du 13 décembre 2017,

**A R R E T E**

Accusé de réception en préfecture  
974-289740128-20180215-10-2018-CDG-AR  
Date de télétransmission : 15/02/2018  
Date de réception préfecture : 15/02/2018

## ARTICLE 1 :

La liste des membres du jury du concours sur titres avec épreuves d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixée comme suit :

### ELUS LOCAUX

- **Mme Daniéla SOUNDRON** – Adjointe au maire déléguée à la Politique de la réussite éducative du second degré et au supérieur – Mairie de Saint-Pierre – Présidente du jury
- **Mme Jocelyne MIRANVILLE** – Adjointe au maire déléguée à la Petite Enfance – Mairie de Saint-Louis – Suppléante de la Présidente du jury en cas d'empêchement

### FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

- **Mme Mylène DALLEAU** - Educateur principal de jeunes enfants – Responsable adjointe du Pôle Petite Enfance et Coordinatrice pédagogique – CCAS de la Possession
- **M. Judicaël VAÏTILINGOM** – Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe – responsable de la cellule Paie – CCAS de Saint-Pierre - Représentant du personnel de la catégorie C à la Commission Administrative Paritaire – UNSA

### PERSONNALITES QUALIFIEES

- **Mme Saskia MANLAY** – Puéricultrice de classe normale – Directrice de crèche – Mairie de Saint-Joseph
- **Mme Valérie LAW HANG** – Educateur de jeunes enfants – Directrice adjointe d'une structure d'accueil - Mairie de Saint-André

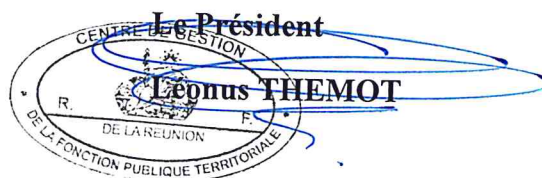
## ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim du Centre de Gestion de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,

Le 16 FEV. 2018

Le Président



Le présent arrêté est certifié exécutoire  
étant transmis en Préfecture le 16 FEV. 2018  
et affiché le 16 FEV. 2018  
Le Président.

En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11/01/65 modifié le 28/11/83, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture  
974-289740128-20180215-10-2018-CDG-AR  
Date de télétransmission : 15/02/2018  
Date de réception préfecture : 15/02/2018

Service Concours - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion

5, allée de la Piscine - B.P.374 - 97455 Saint-Pierre Cedex - Tél : 0262 42 57 57 - Fax : 0262 43 45 32

E-mail : concours@cdgreunion.fr - Web : http://www.cdgreunion.fr